



Mérite AAPI 2005

PRIX EN ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

... MISE EN CANDIDATURE ET INSCRIPTION ...



AAPI

Association sur l'accès
et la protection de l'information



AAPI

Association sur l'accès
et la protection de l'information

Chers membres et collègues,

L'AAPI remettra pour une troisième année le *Mérite AAPI*. Cette distinction vise à reconnaître publiquement l'engagement significatif d'un membre de l'AAPI, souligner l'excellence du travail d'un individu, d'une entreprise ou d'un organisme dans la promotion de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. Voilà l'objectif poursuivi par le *Mérite AAPI*.

L'AAPI a désigné M. Guy Turcotte, administrateur d'État à la retraite, à titre de président d'honneur. Les membres du comité de sélection sont le président d'honneur, M. Guy Turcotte, le président de l'AAPI, Dr. Bruno J. L'Heureux, la lauréate 2004 du Mérite AAPI, la Table en gestion de documents et de l'information Laval Laurentides Lanaudière Montréal, par sa représentante M^{me} Francine Hamelin et les deux représentantes des membres de l'AAPI, M^e Danielle Corriveau du ministère du Revenu du Québec et M^{me} Carole Leroux de la Ville de Longueuil.

Le nom du lauréat 2005 sera dévoilé au cours de la soirée Reconnaissance au congrès annuel de l'AAPI qui aura lieu à l'Hôtel Palace Royal, à Québec, le 4 mai 2005, 18 heures. Nous vous invitons à vous joindre à nous pour célébrer les réalisations de nos collègues.

Vous êtes membre en règle ou même ex-membre de l'Association? Individus, équipes, organismes ou entreprises sont invités à soumettre leur candidature avant 16 h. le 1^{er} avril 2005. Vous trouverez plus de renseignements et le formulaire d'inscription dans la présente brochure ou dans le site Internet au www.aapi.qc.ca. Pour toute question concernant le concours, vous pouvez communiquer avec M^{me} Linda Girard au 418-624-9285.

Je compte sur votre appui pour faire de cette troisième édition du *Mérite AAPI* un franc succès.

Dr. Bruno J. L'Heureux, président

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

L'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI) est un organisme sans but lucratif voué à la promotion de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès) et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (Loi sur le secteur privé).

OBJECTIFS

L'AAPI désire récompenser les efforts et souligner l'excellence du travail réalisé par ses membres et ex-membres qui ont contribué, par leurs réalisations, à atteindre un ou des objectifs que l'Association s'est fixée. Ces objectifs visent essentiellement la formation en milieu de travail, la sensibilisation à la protection des renseignements personnels et la gestion de l'accès aux documents.

En instaurant et en décernant pour la première fois en 2003 le *Mérite AAPI*, l'Association reconnaît publiquement l'engagement significatif d'un membre corporatif, d'un membre ou ex-membre de l'AAPI ou d'une équipe.

FRÉQUENCE DE LA REMISE DU PRIX

Le *Mérite AAPI* est décerné annuellement à l'occasion du congrès annuel. Il n'y a qu'un seul prix.

QUI PEUT PARTICIPER?

Le *Mérite AAPI* s'adresse à tous les membres en règle et ex-membres de l'AAPI, à l'exclusion des cinq membres du comité de sélection. Aux fins de l'attribution du *Mérite AAPI*, une candidature collective (équipe ou membre corporatif) peut être présentée. Un membre régulier, corporatif ou une équipe peut recevoir le *Mérite AAPI* plus d'une fois.

Le conseil d'administration peut proposer ou solliciter des candidatures. Une candidature doit être proposée par un membre ou ex-membre de l'AAPI. Un candidat peut présenter lui-même sa candidature. Les membres du comité de sélection ne peuvent proposer, solliciter ni appuyer une candidature. L'appui à une candidature est facultatif.

CATÉGORIE

Le classement par catégorie de candidatures n'a pas été retenu pour la remise du *Mérite AAPI*. Toutes les réalisations supportant une candidature doivent avoir été accomplies pendant que le membre corporatif, le candidat ou l'équipe étaient membres de l'AAPI.

COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection est constitué de cinq membres nommés par le conseil d'administration. Les membres du Comité de sélection 2005 sont :

Président d'honneur

M. Guy Turcotte, administrateur d'État à la retraite

Président de l'AAPI

D^r. Bruno J. L'Heureux, directeur des services professionnels et hospitaliers et directeur général associé, Hôpital Fleury

Lauréate du Mérite AAPI 2004

M^{me} Francine Hamelin, membre de la Table en gestion de documents et de l'information Laval Lanaudières Laurentide Montréal

Représentantes des membres de l'AAPI

M^e Danielle Corriveau, directrice, direction centrale de l'information et de la protection des renseignements confidentiels, ministère du Revenu du Québec

M^{me} Carole Leroux, responsable de l'accès à l'information, direction des Services juridiques, Ville de Longueuil

Le comité de sélection a pour mandat d'évaluer les candidatures selon des critères reliés à la sensibilisation, la formation, l'information et la communication. Il choisit le lauréat et sa décision est sans appel.

La directrice générale de l'AAPI agit à titre de secrétaire du comité de sélection.

DOSSIER DES CANDIDATURES

Le dossier des candidatures doit être déposé en **cinq** exemplaires et comporter :

- une lettre de présentation
- le formulaire de présentation d'une candidature
- toute pièce utile et nécessaire à l'évaluation est obligatoire (ex. : document audio-visuel, cassette, cartable, illustration, etc.)

COMMENT SOUMETTRE SA CANDIDATURE

Toutes les candidatures doivent être présentées sur le formulaire d'inscription prévu à cette fin. Ce formulaire est disponible via le site Internet www.aapi.qc.ca ou en demandant une copie par télécopieur au 418-624-0738.

CONDITION RATTACHÉE AU PRIX

Le lauréat doit confirmer son intention d'accepter le prix. Il ne peut informer qui que ce soit que sa candidature a été retenue avant que l'AAPI n'en ait fait l'annonce officielle lors de ses assises annuelles qui se tiendront à Québec, à l'Hôtel Palace Royal, les 4 et 5 mai 2005.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

La date limite de réception des candidatures est fixée au 1^{er} avril 2005, 16 heures. Le formulaire et les pièces qui l'accompagnent doivent être transmis de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- par télécopieur au numéro 418-624-0738
- par la poste à Mérite AAPI à l'attention de M^{me} Linda Girard
AAPI, 6480, rue Isaac-Bédard, Charlesbourg (Québec), G1H 2Z9

ACTIONS DE COMMUNICATION

L'Association fera en sorte que la remise du *Mérite AAPI* obtienne la plus large diffusion possible.

BESOIN D'UN COUP DE POUCE?

Chaque candidat pourra obtenir de l'assistance pour remplir le formulaire en communiquant avec M^{me} Linda Girard au numéro 418-624-9285.



AAPI

Association sur l'accès
et la protection de l'information

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Le prix *Mérite AAPI* est décerné à une personne, une équipe ou un membre corporatif qui est ou qui a été membre de l'Association sur l'accès et la protection de l'information.

CANDIDAT/DE L'ÉQUIPE /DU MEMBRE CORPORATIF

NOM DU CANDIDAT*

- Membre régulier
 Membre corporatif
 Ex-membre de l'AAPI

DIRECTION

MINISTÈRE / ORGANISATION

ADRESSE POSTALE

TÉLÉPHONE BUR.

TÉLÉPHONE RÉG.

TÉLÉCOPIEUR

COURRIEL

OCCUPATION ACTUELLE

* Pour la nomination d'une équipe, ne pas remplir un formulaire pour chaque membre mais les identifier sur une feuille jointe.

PROPOSEUR (À compléter uniquement si le proposeur n'est pas le candidat)

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE BUR.

TÉLÉPHONE RÉG.

TÉLÉCOPIEUR

COURRIEL

OCCUPATION ACTUELLE

RÉFÉRENCE DU CANDIDAT

Nom d'une personne que le comité de sélection pourrait contacter pour plus de renseignements.

NOM

TÉLÉPHONE

FONCTION

APPUI (facultatif)

J'appui cette candidature

NOM

PRÉNOM

FONCTION

SIGNATURE

TÉLÉPHONE

Mérite AAPI 2005



PRIX EN ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Sculpteur : Céline G. Lapointe



Le MÉRITE AAPI est un bronze à moule perdu. Cette technique doit son nom au fait que le moule est détruit au démoulage faisant ainsi de cette pièce une œuvre unique.

Ce bronze repose sur trois pieds dont les espaces rappellent des serrures rendant à la fois l'idée d'accès et de protection. Une chute de texture sur le côté d'un des personnages évoque un empilement de documents, de dossiers.

Le choix du matériau et la force qui se dégage de l'œuvre rendent hommage au mouvement associatif, où les notions de fusion, de rencontre et de rassemblement sont essentielles.

Les cinq têtes stylisées qui surmontent la sculpture semblent regarder dans la même direction et renforcent cette idée tout en reflétant le caractère humain et organisationnel de l'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI).

BRAVO AUX LAURÉATS DES DERNIÈRES ÉDITIONS!

LAURÉAT, ÉDITION 2004

**Table en gestion de documents et de l'information
Laval Laurentides Lanaudière Montréal**

LAURÉAT, ÉDITION 2003

Hydro-Québec

La date limite pour la réception des dossiers
(5 exemplaires) est le vendredi 1^{er} avril 2005,
à 16 heures.



VEUILLEZ RETOURNER CE FORMULAIRE
avec la documentation pertinente à :

**Association sur l'accès
et la protection de l'information (AAPI)**

Att : M^{me} Linda Girard, directrice générale
6480, Isaac-Bédard
Charlesbourg, Québec
G1H 2Z9